



**GTT PARCOURS PRO
DU 27 MAI 2020**

AU-DELÀ DES PROMESSES, IL NOUS FAUT DES ACTES !

Suite à l'accident dans les Ardennes en octobre 2019 et le nombre important de droits de retrait réalisés par les conducteurs, la direction de la Traction tente d'appliquer les engagements pris à cette occasion, notamment en matière de parcours professionnels pour les conducteurs. Elle a réuni les organisations syndicales pour présenter un nouveau référentiel qui sera signé par l'ensemble des activités.

Concernant la réunion sur les parcours professionnels, la direction de la Traction a voulu montrer sa volonté de maintenir les dispositifs régionaux existants. Elle souhaite que tous les intervenants (direction, activités, ...) s'engagent dans ce processus, en respectant les listings établis, que ce soit pour accéder à une école TB ou pour évoluer dans les roulements tout au long de la carrière de chaque conducteur.

A cet effet, le référentiel présenté prévoit trois réunions sur les périmètres concernés au cours de l'année, pour anticiper le besoin en effectifs, établir les listings et en assurer le suivi.

Ce texte ne vient pas modifier les parcours professionnels existants, mais la politique menée par la direction conduira en l'état, à enrayer le bon fonctionnement. Il est en effet peu probable que chaque direction de ligne veuille investir dans des formations de conducteurs pour les voir ensuite partir vers d'autres établissements. Une fois formés, les conducteurs seront donc cloisonnés dans leur activité pour des questions de budget, ce qui génèrera des tensions en effectif.

L'établissement de listings régionaux ainsi que leur suivi, ne seront pas garantis dans le futur malgré les recommandations portées dans ce référentiel.

Enfin, l'ouverture à la concurrence et le transfert de personnel porteront un coup supplémentaire aux parcours professionnels.

La CGT ne cautionnera pas un processus permettant à une direction peu scrupuleuse, d'avoir des conducteurs utilisables à sa guise. Pour les activités, le conducteur est un outil assujéti à leurs intérêts financiers. Son bien-être et son évolution professionnelle sont secondaires.

Seul le grand métier conduite revendiqué par la CGT peut garantir un véritable parcours professionnel juste et équitable pour tous les conducteurs, qu'ils soient TA et TB, mais aussi CREQ ou APLG. Cette revendication permet d'assurer un service public de haut niveau et une sécurité ferroviaire exemplaire.

Cette réunion s'inscrivait donc dans une série d'engagements pris par la direction. Pour l'instant, seul le suivi des parcours professionnels a été pris en considération. Il faut donc avancer et traiter les autres sujets actés dans les relevés de décisions.

La CGT attend un retour rapide sur l'examen complet et sans tabou de l'exploitation en EAS. Les cabines de conduite doivent être renforcées rapidement, les études commencées sur ce sujet doivent se concrétiser.

La responsabilité grandissante des ADC est un sujet à aborder, tout comme la monotonie du métier. Ajouter des applications sur la tablette ne répond pas aux attentes des conducteurs.

Enfin, la période que nous vivons actuellement a démontré l'obsolescence de notre système de primes de Traction. La direction a dû le mettre sous perfusion afin de limiter la casse. Aujourd'hui, il est temps de changer un système vieux de près de 50 ans, car les raisons qui ont conduit à sa création ont aujourd'hui radicalement changé ; le TGV a été mis en service et le nombre de trains Fret a dramatiquement fondu.

La direction doit déconfiner le dialogue social si elle ne veut pas s'exposer à nouveau à une réaction des ADC. Il est temps pour elle de tenir ses engagements.

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S		
Nom :	 J'ADHÈRE À LA CGT FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS 253, Rue de Paris - Case 54E 93 515 MONTREUIL Cedex Tél : 01 55 82 84 40 cgt@cheminotcgt.fr www.cheminotcgt.fr	BULLETIN D'ADHESION  Ne dites plus : « Que fait la CGT ? » FAITES-LA !
Prénom :		
Adresse :	Nom du secteur :	Tél :
.....	Syndicat :	Tél :
Fonction :	Nom du contact :	
Grade :	Nom du syndiqué :	
Position de rémunération :		
Etablissement :		
Tél :		
Email :		

